

PROCES-VERBAL
De la réunion du Conseil Municipal
Du Lundi 10 Janvier 2022 à 20h00

Par convocations individuelles adressées le 6 Janvier 2022 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 10 Janvier 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le 10 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Sylvain Lheullier, Maud Marini, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Stéphanie Fischer, Fabienne Turon Labar, Christelle Le Goff Marcos, Bruno De Arcangelis, Mathieu Courtade, Thierry Duclos

Absent : Monsieur Bernard Domingues

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les membres présents.

Madame Stéphanie Fischer est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 6 Décembre 2021
2. Délibération pour fixer le taux de fongibilité
3. Modification de la délibération « mise en place du RIFSEEP »
4. Délibération pour demande de subvention (DETR) pour le cimetière
5. Délibération pour demande d'urbanisme (avant toit de la salle des fêtes et périmètre du château)

Questions diverses :

- Charpente de la Mairie
- Contrat Yoann
- Recensement 2022

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que deux points vont être rajoutés à l'ordre du jour :

- Délibération pour demande de subvention (DETR) pour le cimetière
- Délibération pour demande d'urbanisme (avant toit de la salle des fêtes et périmètre du château)

1) Approbation du compte rendu du 6 Décembre 2021 :

Suite à l'envoi du compte rendu en pièce jointe avec la convocation, Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs observations.

Les membres du conseil municipal n'ayant pas d'observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 6 décembre 2021, Monsieur le Maire informe que celui-ci est approuvé à l'unanimité.

12 Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

2) Délibération pour fixer le taux de fongibilité :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} Janvier 2022, la commune met en œuvre la nomenclature M57 pour le vote du budget principal. Elle permet de mettre en place un assouplissement de gestion encadré des virements de crédits entre chapitre. Pour cela, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 5 000 € (maximum 7,5% des dépenses réelles en fonctionnement), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision

12 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

3) Modification de la délibération « mise en place du RIFSEEP »

Le RIFSEEP définit le régime indemnitaire versé aux agents de la mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la délibération concernant la mise en place du RIFSEEP (DE 2018-015) pour rajouter dans la partie Article 1 : les bénéficiaires, « les agents contractuels ». Cette délibération sera envoyée au Centre de Gestion, qui lors du prochain Comité Technique pourra être validée. Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision

12 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

4) Délibération pour demande de subvention (DETR) pour le cimetière :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention auprès de l'Etat (DETR) pour l'aménagement des allées du cimetière (goudron ou béton désactivé). Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision

12 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

5) Délibération pour demande d'urbanisme (avant toit de la salle des fêtes et périmètre du château) :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser :

- à déposer une demande d'urbanisme pour le projet d'un avant toit devant la porte de la salle des fêtes,
- de prendre un rendez-vous avec la responsable des Abords des Bâtiments de France pour la modification du périmètre par rapport à la commune voisine.

Questions diverses :

- A la fin du mois de Décembre 2021, la société Tercap est venue traiter la charpente de la toiture de la Mairie (trois jours). La société Castro doit intervenir pour renforcer les chevrons abîmés et refaire la toiture.
- Une rénovation des volets de la mairie et de l'église est prévue. De plus, le clocheton doit être enlevé pour éviter un incident.
- Le portail de la cour de la Mairie en fer va être rénové.
- L'installation de panneaux pour indiquer le Tostadium est prévue.
- Un agent contractuel en Parcours Emploi Compétence est embauché depuis le 1^{er} Janvier 2022 au service technique.

- Acquéreur possible pour l'achat des peupliers.
- Le recensement 2022 de la population se fera du 20 janvier 2022 au 19 Février 2022 et sera effectué par Madame GUINLE Nicole, agent recenseur.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 heures 00.

Monsieur Le Maire,

Bruno MORA